


Isolidarite

VOTRE SPÉCIALISTE EN
**EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE**

Notre expertise au service de la rénovation énergétique

ISOLIDARITE est une société spécialisée dans
l'efficacité énergétique et les certificats d'économies
d'énergie

 **TOTAL**
direct energie





Bienvenue chez **ISOLIDARITE**

Qui sommes-nous ? **INTRODUCTION**

ISOLIDARITE est une société spécialisée dans l'efficacité énergétique et les certificats d'économies d'énergie.

Au sein de notre entreprise, nous luttons contre la précarité énergétique. Nous avons pour objectif de promouvoir la rénovation énergétique auprès des particuliers comme des professionnels grâce aux certificats d'économies d'énergie (CEE). A ce titre, nous apportons soutien et expertise à moindre coût. Autour de cette prime appelée " Certificats d'économies d'énergie ", nous vous accompagnons également dans la mise en place des financements et de vos travaux.



SOMMAIRE

CONTENU



Isolidarite est composée de spécialistes qui sont là pour vous conseiller et vous accompagner dans chacune des étapes liées à la réhabilitation et l'amélioration de votre bien.

À-propos d'Isolidarite	04	Les certificats d'économie d'énergie	06
Qu'est-ce que c'est la loi pope	08	Comment ça marche ?	10
L'offre Isolidarite	12	Le calorifugeage	14
L'isolation des combles	16	L'isolation des planchers bas	18

À-propos D'ISOLIDARITE

Isolidarite est spécialisée dans les solutions d'économies d'énergie et des CEE (Certificats d'économies d'énergie).

Créée par des professionnels des énergies renouvelables de l'isolation, Isolidarite est le partenaire idéal des municipalités et des bailleurs sociaux qui veulent être en conformité vis à vis de la législation. Isolidarite apporte également son expertise aux particuliers désireux d'optimiser au mieux leur consommation d'énergie en leur proposant des solutions sur mesure.



Nous réalisons sur rendez-vous préalable, un diagnostic énergétique rigoureusement adapté à vos besoins.



Transition énergétique

Depuis 2016 Isolidarite a centré son activité dans la lignée du projet gouvernemental de la transition énergétique pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre et augmenter la part des énergies renouvelables.

L'amélioration de votre habitat

Isolidarite a structuré et développé une activité pérenne en proposant un large éventail de prestations d'amélioration de l'habitat : isolation, calorifugeage, flocage, équilibrage hydraulique, installations photovoltaïques, aérovoltaiques, pompes à chaleur...



Nos spécialistes à votre disposition

Isolidarite est composée de spécialistes qui sont là pour vous conseiller et vous accompagner dans chacune des étapes liées à la réhabilitation et à l'amélioration de votre habitat.

Nos valeurs, notre mission

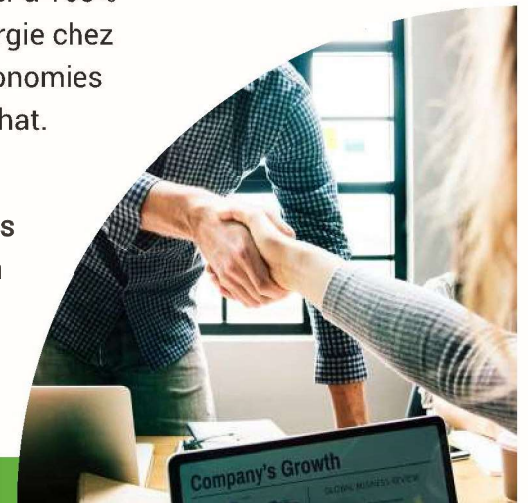
Isolidarite mandataire pour Direct Énergie, a été créée dans le but de contribuer à la réalisation de la nouvelle obligation spécifique de lutte contre la précarité énergétique.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, une nouvelle obligation d'économie d'énergie appliquée aux vendeurs d'énergie, pour lutter contre la précarité énergétique est fixée à 150 TWhc pour 2016-2017. Isolidarite a la volonté de promouvoir les gestes économes auprès des foyers les plus modestes par ses différentes actions d'information, d'incitation et de mise en oeuvre.

Grâce à ce dispositif Isolidarite est en mesure de financer à 100% de nombreuses opérations en matière d'économie d'énergie chez les ménages exposés à la précarité énergétique. Ces économies d'énergie se transformeront directement en pouvoir d'achat.

Ces différents programmes de travaux accompagnent les foyers les plus modestes par la réalisation de rénovation dans le but d'améliorer la performance énergétique de leur logement. Les travaux sont financés indirectement par les distributeurs d'énergie et de carburant.

Isolidarite est mandataire pour Direct Énergie



Les certificats D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Face à l'engagement que s'est fixée la France de réduire d'au moins 20% sa consommation énergétique et ses émissions de gaz à effets de serre d'ici à 2020, la loi POPE du 13 juillet 2005 a mis en place le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie "CEE".



Les fournisseurs d'énergie & les CEE

Les vendeurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique), nommés "Obligés", ont l'obligation de réaliser et d'inciter à la réalisation d'opérations d'économies d'énergie, ou bien de s'acquitter d'une pénalité dont le montant est dissuasif.

Après avoir aidé les consommateurs à réduire leur consommation d'énergie et en avoir apporté la preuve, les fournisseurs d'énergie obtiennent des CEE.

QUELS SONT LES FOURNISSEURS D'ÉNERGIE CONCERNÉS ?

Les fournisseurs d'électricité, de gaz, de fioul domestique, de chaleur et de froid, ainsi que de carburants automobiles, sont tous soumis à une obligation CEE et peuvent donc vous apporter une aide dans la réalisation de vos travaux.

QUI PEUT EN PROFITER ?

Tout le monde (particuliers, collectivités, territoriales, entreprises...) peut bénéficier des aides des fournisseurs d'énergie, à condition de réaliser des travaux de rénovation, de construction ou d'autres opérations d'efficacité énergétique.





CERTIFICATS ET LABELS

Isolidarite est certifiée “RGE” Reconnu Garant de l’Environnement, certificat de qualité destiné aux artisans et aux entreprises du bâtiment spécialistes des travaux en rénovation énergétique, et/ou dans la pose d’équipements utilisant des énergies renouvelables.

QUALITÉ

RESPECT DES DÉLAIS

SATISFACTION

Isolidarite c’est l’assurance de la fiabilité grâce à une chartre d’engagement de service : la qualité, la sécurité, la réactivité, le souci de la satisfaction, le respect des délais, la formation et qualification de son personnel.





Qu'est-ce que c'est **LA LOI POPE**

Programmation des Orientations de la Politique Énergétique. Loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 (articles 14, 15, 16 et 17).

Elle fixe la politique énergétique française et oblige les vendeurs d'énergie nommés obligés* à inciter leurs clients à faire des économies d'énergie au moyen d'aides financières.

Ouverture de marché

En fonction des critères définis par la réglementation, un ménage qui réalise des travaux de rénovation énergétique via un professionnel qualifié RGE, peut bénéficier d'aides.

Ces aides sont adossées aux certificats d'économies d'énergie CEE qui, validés, vont permettre aux entreprises concernées de justifier à l'Etat qu'elles ont bien contribué à la réalisation d'économies d'énergie en accomplissant les obligations fixées par la loi.

Les Obligés

Les obligés sont des "pollueurs". Ils produisent et distribuent de l'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et carburant pour automobile) et ont l'obligation de réaliser un quota de certificats d'économies d'énergie (CEE) fixé par décret. Pour obtenir ces certificats, les obligés doivent inciter les particuliers, entreprises et collectivités à réaliser des économies d'énergie. Pour se faire, ils financent des opérations d'efficacité énergétique ouvrant droit à des CEE.



Qu'est-ce que c'est **LES CEE**

Certificat d'Économie d'Énergie.
Ces certificats sont une mesure gouvernementale nationale qui permet d'encourager les économies d'énergie. Ils sont délivrés par les pouvoirs publics en contrepartie des opérations d'économies d'énergie.



Le principe est de contraindre les obligés à faire des économies d'énergie

Soit en les réalisant sur leurs propres installations, soit en achetant des certificats d'économies d'énergie. Les CEE sont attribués aux particuliers, aux entreprises, aux collectivités qui réalisent ces travaux. Ils sont rachetés par les fournisseurs d'énergie obligés sous forme d'offres de services ou primes.

Dispositif de la loi POPE

Ce dispositif des CEE a été mis en place par la loi POPE. Il repose sur un principe d'obligations et constitue l'un des principaux axes de la politique de maîtrise énergétique.



Comment **ÇA MARCHE** ?

La contrainte : Les obligés appelés pollueurs sont contraints, suite à la loi POPE, d'investir dans l'énergie verte.

Deux choix pour les obligés : Ils peuvent réaliser eux-mêmes des mesures d'économies d'énergie, ou acheter des certificats aux non obligés.

Isolidarite joue un rôle essentiel : Elle effectue les travaux chez les particuliers, collectivités territoriales et entreprises, afin qu'ils réalisent de substantielles économies d'énergie.

Les
BÉNÉFICIAIRES





LES BAILLEURS SOCIAUX : Les sociétés d'habitation à loyer modéré "HLM", les offices publics de l'habitat "OPH" et les entreprises sociales pour l'habitat, nommés "BAILLEURS SOCIAUX", ont un rôle prépondérant dans la lutte contre le gaspillage des énergies et la précarité énergétique. Les enjeux sont nombreux : réduction des charges locatives, amélioration des logements... Le dispositif des certificats d'économies d'énergie permet aux bailleurs sociaux de réaliser des travaux en bénéficiant d'avantages non négligeables (pas d'obligations financières, pas de démarches administratives, aucune acquisition matériel...)



LES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT ET DE L'IMMOBILIER : Les professionnels du bâtiment et de l'immobilier mettent quotidiennement en avant l'éventail des solutions d'économies d'énergie afin de proposer toujours plus de constructions saines, écologiques et viables. Les primes d'énergie sous forme de certificats d'économies d'énergie permettent d'accompagner également ces professionnels vers la transition énergétique.



LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : Les administrations ont également l'obligation d'engager des travaux d'économies d'énergie dans les trois années à venir dans le but de réduire leur consommation. L'État se positionne comme un exemple et les certificats d'économies d'énergie impulsés par lui-même, sont un excellent moyen de financement pour ces nombreux travaux en perspective.



LES ARTISANS : Les artisans sont assurément aussi visés par cette volonté de transition énergétique. Pour la viabilité de leur entreprise et la qualité des services proposés à leurs clients, Isolidarite les accompagne dans les démarches d'obtention des certificats d'économies d'énergie.



STRUCTURES MÉDICALISÉES : L'État s'est engagé dans une démarche exemplaire de rénovation énergétique de son parc immobilier. Cela se traduit par deux obligations pour tout bâtiment où s'exerce une activité de service public. Quoique contraignant, ce programme d'amélioration de la performance énergétique porte des enjeux des plus significatifs, ceux du développement durable. Dans un contexte de contrainte budgétaire, les certificats d'économies d'énergie s'avèrent être une solution de financement efficace pour ces travaux.



L'offre **ISOLIDARITE**

Le but de l'opération est de faire en sorte que les bailleurs sociaux et associatifs économisent de l'énergie.

L'opération est à **ZÉRO EURO** et ne nécessite aucune intervention du donneur d'ordre :

Isolidarite oriente ses objectifs vers la performance énergétique des HLM, OPH et bailleurs sociaux les plus précaires. Grâce au dispositif des CEE, Isolidarite réalise ses prestations d'optimisation énergétique sans aucun frais à la charge de ses clients.

La société est en mesure de vous assurer un financement **TOTAL** de vos travaux.

Elle garantit toutes les démarches : études, devis, travaux, déplacement, jusqu'au rapport de fin de chantier réalisé par un organisme de contrôle **CROFAC** (Apave, Socotec, Dekra, Veritas). Ces prestations sont **GRATUITES** et entièrement prises en charge via le dispositif des CEE.



**ÉCONOMIE
D'ÉNERGIE**



**OPÉRATION À
ZÉRO EURO**



**PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE**



**FINANCEMENT DES
TRAVAUX**

A large, stylized graphic of a hand in shades of green and blue, holding a modern glass skyscraper. The background is a bright blue sky with white clouds.

La validation des travaux engagés par un bureau de contrôle reconnu

Afin de vous assurer le meilleur service possible, un bureau de contrôle agréé **CROFAC** (Apave, Socotec, Dekra, Veritas) procédera à une visite des sites et produira un rapport de fin de chantier.



Possibilité de connaître le gain d'économies réalisé grâce aux travaux :

En fin de chantier et selon les opérations réalisées sur les sites, Isolidarite procédera à une estimation des économies réalisées.

" Le dispositif de prise en charge des travaux via les CEE est valable même si vous n'êtes que gestionnaire des sites en question ."



Le CALORIFUGEAGE

L'isolation des tuyaux de chauffage et d'eau chaude des immeubles permet d'éviter des déperditions de chaleur considérables et, par conséquent, la diminution significative de la facture énergétique pouvant aller jusqu'à 30%.

Le calorifugeage est l'une des rénovations les plus efficaces. À ce titre, Isolidarite vous propose un service professionnel et surtout exclusivement financé par le dispositif des CEE vous permettant de bénéficier de ce service pour **ZÉRO EURO**.

Pourquoi le calorifugeage ?

La déperdition par mètre linéaire est divisée par 6. Sur la facture de chauffage et d'eau chaude, le gain peut atteindre 10% si le réseau est important et en grande majorité dans une partie non chauffée.



AUCUNE DÉMARCHE
ADMINISTRATIVE



EXPÉRIENCE
DE 10 ANS



RÉDUCTION DE LA
FACTURE ÉNERGÉTIQUE



VALORISATION DU
PARC IMMOBILIER

La DÉPERDITION

Les tuyaux non isolés représentent une déperdition énergétique. À titre d'exemple, un tuyau de cuivre de 12mm de diamètre et de 10m de longueur totalise une surface de déperdition de 0.44m² (soit l'équivalent d'un radiateur d'environ 0.5m²). En isolant le réseau de chauffage, la diminution de la consommation énergétique est significative et la facture de consommation est également considérablement réduite.

Les tuyaux d'eau chaude d'un immeuble destinés au chauffage ou à l'eau chaude sanitaire sont des points sensibles au niveau des déperditions de chaleur. En effet, l'eau chaude produite par la chaudière collective à destination des logements d'un immeuble passe par ces tuyaux. Cette eau chaude sort de la chaudière collective à environ 55°C; mais, si les tuyaux sont mal isolés et passent dans un sous-sol non-chauffé, la température peut chuter significativement jusqu'à 10°C. Grâce au calorifugeage cette chaleur est maintenue et le système de chauffage est plus efficace.



L'isolation **DES COMBLES**

Quels avantages à isoler les combles ?

Le toit : Perte de 40% de chaleur ! En effet, le toit d'une maison est exposé au vent. Il présente une grande surface en contact avec l'air extérieur. Isoler les combles permet à la chaleur de rester à l'intérieur de la maison sans s'échapper par le toit !

Un matériel qui a fait ses preuves !

Tous les architectes et entrepreneurs du bâtiment le certifient : la laine de verre est le meilleur matériel disponible pour l'isolation thermique. Depuis sa mise au point industrielle (en 1938), la laine de verre s'est imposée comme le meilleur isolant thermique. Légère, non polluante, constituée à partir de verre recyclé, sa durée de vie dépasse les 35 ans.



COMBLES



VALORISATION
DU PATRIMOINE



QUALITÉ PRODUIT



AUCUNE DÉMARCHE
ADMINISTRATIVE





Déperdition **THERMIQUE**

Selon l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) qui participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable, le gain sur la déperdition énergétique après isolation des combles pour une maison construite avant 1975 (55% des maison en France métropolitaine) se situe entre 25 et 30%.

" Pour les combles peu accessibles, nous utilisons un système de soufflerie qui projette de la ouate de cellulose ou de la laine de verre "

L'isolation des planchers bas **VIDE SANITAIRE / FLOCAGE**

Qu'est ce que le flocage ?

Le flocage est une technique à base de laine minérale laitier et applicable par projection. Celui-ci est destiné à réaliser une isolation thermique par projection directe sur le support à isoler ainsi qu'une protection passive contre l'incendie des différentes structures.

La laine de laitier

La laine de laitier est une laine similaire à la laine de roche mais elle est fabriquée à partir des sous-produits des hauts fourneaux de la sidérurgie.



PLANCHERS BAS



ISOLATION
THERMIQUE



PROTECTION INCENDIE
(STRUCTURE BÉTON)



ISOLATION ABSORPTION
ACOUSTIQUE





Il nous font
CONFIANCE
!





Isolidarite

Mr David Serero
Expert CEE
serero@mail.francesolidarites.com
Telephone: +33(0)1 73 04 92 91
7, rue de Castellane
75008 Paris

